

FICHE T&TIC - N°35

Le télétravail dans le rapport du GIEC

Le Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) a publié fin février 2022, son sixième rapport sur le changement climatique et sur les solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce nouveau rapport présente notamment les recommandations du groupe d'experts pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré celsius, comme prévu dans l'accord de Paris, ratifié en 2015. CITICA vous propose un focus sur les éléments du rapport qui concernent le télétravail, présenté comme l'un des leviers possibles pour répondre à la limitation des GES. Un levier qui nécessite, nous allons le voir, une réflexion collective et individuelle sur nos habitudes et nos comportements.

Le constat sur la situation actuelle

Le rapport pointe d'abord des émissions de gaz à effet de serre qui n'ont jamais été aussi importantes entre 2010 et 2019, atteignant leur plus haut historique en 2019 avec une augmentation de 10% entre 2010 et 2019. Chaque humain émet en moyenne 8 tonnes de CO₂ éq. par an, avec 10% de la population la plus riche qui émet environ 40% des émissions de GES. Actuellement, ces résultats rendent impossibles de tenir les engagements des Accords de Paris (augmentation maximum de 1,5°), et même de rester sous la barre de +2° à l'horizon 2100. Le rapport indique que nous serions ainsi actuellement sur une hausse moyenne des températures de +3,2° à l'horizon 2100.

Décider de changements structurels dans les trois ans

En 2020, la pandémie a entraîné une baisse historique de 5,8% des émissions de Co₂ mais n'a pourtant pas permis de baisser la concentration en CO₂. Ces émissions sont réparties à la hausse dès la fin de 2020.

Le rapport du GIEC fait d'abord un constat : pour tenir les engagements de l'accord de Paris, il est nécessaire que les émissions à effet de serre culminent avant 2025 au plus tard et se réduisent ensuite de 46% d'ici à 2030. Il reste donc trois ans pour arriver à cet

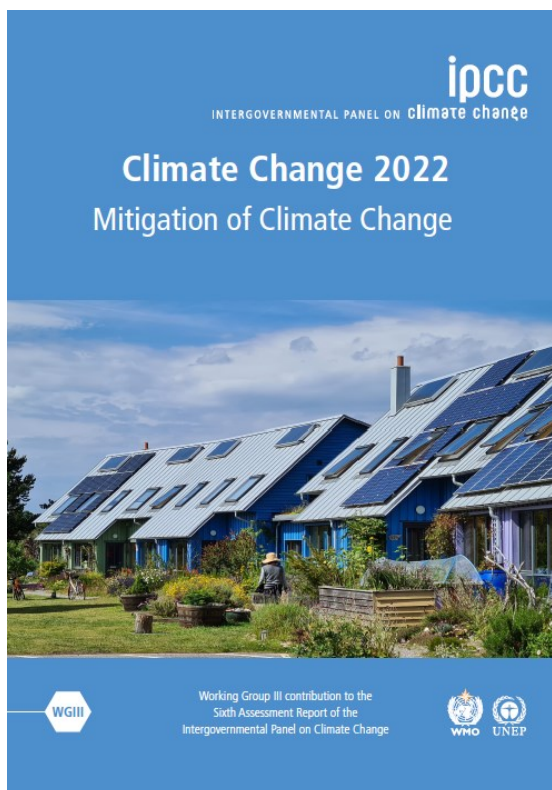
objectif. Et pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de prévoir des changements structurels importants.

Les trois piliers d'une stratégie de sobriété

La rapport souligne la nécessité de mettre en place une stratégie de sobriété à grande échelle, organisée autour de trois grands piliers « éviter », « changer » et « améliorer ».

Une part croissante des émissions peut être aujourd'hui attribuée aux villes, et le rapport souligne donc l'importance de **repenser le fonctionnement des zones urbaines, en combinant à la fois des changements structurels mais aussi « des changements dans nos modes de vie et nos comportements, susceptibles d'entraîner une réduction de 40% à 70% des émissions de gaz à effet de serre en 2050 ».**

(Suite page 2)



Limiter les transports

Les transports représentent 15% des émissions de gaz à effet de serre et c'est le secteur qui a le plus augmenté sur la dernière décennie sur une base moyenne annuelle de +1,8%. Le transport routier, à lui seul, représente 70% des émissions suivi par l'aviation (11%), le transport maritime (10%) et le rail (1%).

Développer le télétravail sous conditions

Le télétravail fait partie du premier pilier et doit donc permettre d'éviter les émissions liées aux transports individuels, en limitant au maximum l'utilisation de la voiture et en adaptant son mode de fonctionnement individuel sur la mobilité domicile-travail.

Le rapport souligne que le plus gros potentiel de réduction individuelle tient justement dans une nouvelle utilisation des systèmes de mobilité.

Les auteurs du rapport appellent ainsi à « des combinaisons de changements systémiques, notamment le télétravail, la numérisation, la dématérialisation, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la mobilité partagée » susceptibles de réduire la demande de services de passagers et de fret terrestre (...).

Même si une adaptation des comportements individuels ne suffira pas, de nouvelles normes sociales peuvent s'établir, note le rapport, si **10 à 30% de la population change de comportement et adopte des actions bas-carbone.**

Le rapport note également que le télétravail peut constituer « un levier important pour éviter le transport routier associé aux trajets quotidiens ». Il note cependant aussi que « ses économies **dépendent fortement des modes, des distances et des types d'utilisation de bureau évités et si des déplacements supplémentaires sont induits** en raison d'un plus grand temps disponible ou de l'utilisation d'un véhicule par d'autres membres du ménage ».

Il appelle ainsi de ses vœux « **des politiques de télétravail bien conçues** qui peuvent réduire d'au moins 1 % les émissions de GES liées aux transports ».

Par exemple, note les auteurs, il a été démontré que le télétravail réduit les émissions lorsque des trajets longs et/ou énergivores sont évités, mais peut aussi entraîner une augmentation nette des émissions dans les cas où une plus grande utilisation de véhicules non professionnels se produit ou uniquement des trajets courts et à faibles émissions (ex. via le transport en commun) sont évitées.

On voit donc que le télétravail n'est pas posé comme une solution en soi mais nécessite d'abord une **réflexion collective sur la modalités de mise en œuvre et une réflexion personnelle sur son comportement et ses habitudes de vie.**

Le 6ème rapport est disponible en téléchargement ici : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/>.